

Intervention de Javier Solana lors du débat sur la réforme du Conseil (Strasbourg, 15 mai 2002)

Légende: Lors de la séance plénière du Parlement européen, le 15 mai 2002 à Strasbourg, Javier Solana, secrétaire général du Conseil et haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), fait une intervention sur la réforme du Conseil. Il expose les principales propositions contenues dans son rapport du 7 mars 2007, concernant le Conseil européen, le Conseil "Affaires générales", la présidence du Conseil et l'activité législative du Conseil.

Source: Summary of the intervention by Javier Solana, High Representative of the European Union for the Common Foreign and Security Policy, Plenary session of the European Parliament - Debate on the reform of the Council.

Strasbourg: Council of the European Union, 15.05.2002. 5 p.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/discours/70546.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_javier_solana_lors_du_debat_sur_la_reforme_du_conseil_strasbourg_15_mai_2002-fr-a43e715c-796a-4fe1-a016-4270a6a652e5.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Sommaire de l'intervention de Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune – Débat sur la réforme du Conseil (Strasbourg, 15 mai 2002)

Séance plénière du Parlement européen

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y a trois ans, le Conseil, comme d'autres institutions, a amorcé la réforme de sa méthode de travail, afin d'améliorer l'efficacité de son double rôle, législatif et exécutif.

Ce processus a commencé en mars 1999 avec le rapport de mon prédécesseur, Jürgen TRUMPF, sur le «Fonctionnement du Conseil dans la perspective d'une Union élargie», dans lequel il a exposé plus de 100 suggestions, dont aucune ne réclamait un amendement des traités. Sur la base de ce rapport, le Conseil européen d'Helsinki a adopté certaines directives et recommandations en décembre 1999, dont plusieurs ont été inscrites dans les règles de procédure du Conseil en juin 2000.

Toutefois, ces premières réformes se sont révélées insuffisantes, comme le Parlement l'a noté lui-même dans sa résolution d'octobre 2001, à la suite du rapport rédigé par mon ami Jacques POOS. C'est pourquoi j'ai présenté un nouveau rapport au Conseil européen à Göteborg, dans lequel j'ai insisté sur la nécessité urgente de procéder à des réformes et à des changements suivant les mêmes lignes.

Le Conseil européen m'a alors demandé de présenter d'autres propositions afin que les décisions nécessaires puissent être prises avant juin 2002. En réponse à cette demande, j'ai présenté mon rapport à Barcelone au mois de mars. Il a été centré sur quatre points: le Conseil européen, le Conseil «Affaires générales», la présidence du Conseil et la transparence dans l'activité législative du Conseil.

De Barcelone à Séville

En vue de l'adoption de mesures fermes par le Conseil européen de Séville, le Conseil européen de Barcelone a chargé la présidence d'entamer des pourparlers appropriés avec les représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement, en étroite collaboration avec moi-même. Ces entretiens sont actuellement en cours. Le Premier ministre Aznar aura la possibilité de consulter tous ses collègues pendant sa tournée des capitales, prévue pour les deux premières semaines de juin. Ensuite, le Conseil «Affaires générales» du 17 juin examinera les propositions dans le contexte des préparatifs pour la réunion du Conseil européen à Séville, où les décisions appropriées devront être adoptées.

Principaux aspects des réformes à adopter

La plupart de ces réformes peuvent être approuvées et mises en œuvre sans aucun amendement des traités. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre la ratification du traité élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Union européenne et la Conférence intergouvernementale de 2004.

Ces réformes sont urgentes. Dans moins d'un an, le Conseil européen, les différentes configurations du Conseil et tous les groupes de travail chargés des préparatifs comprendront non plus 15, mais 25 membres. Comme cela s'est fait lors du dernier élargissement, les représentants des futurs États membres participeront, à partir de la signature du traité d'adhésion, en tant qu'observateurs actifs à l'ensemble des configurations du Conseil à tous les niveaux, mais sans droit de vote.

Les réformes que je propose se concentrent sur **quatre domaines** dans lesquels des décisions seront prises à Séville:

1. Mesures de rationalisation et d'organisation du travail du **Conseil européen**, insistant en particulier sur:

- la re-concentration du rôle du Conseil européen sur la fixation de directives stratégiques et l'adoption des principales décisions politiques de l'Union. Le Conseil européen doit être la force motrice de l'Union;
- l'amélioration de la préparation de ses réunions par le nouveau Conseil «Affaires générales»;
- l'adoption d'un ensemble de règles pour l'organisation efficace des procédures (agenda annoté, utilisation possible d'un type de vote indicatif, réduction drastique de l'envergure des délégations, etc.);
- la concentration des conclusions sur les éléments-clés d'encouragement et de fermeté afin d'éviter aux membres du Conseil européen de passer trop de temps à préparer des réunions;
- la limitation des réunions à une seule période de 24 heures (dîner le premier soir et fin des débats tard dans la soirée du lendemain);
- la garantie de la confidentialité des discussions.

Toutes ces mesures devraient être inscrites dans un «code de bonne conduite».

2. Mesures destinées à séparer clairement les rôles du **Conseil** en matière d'«affaires générales» et de «relations extérieures». À cet effet, il ne faudrait pas seulement adapter l'agenda, comme on l'a décidé à Helsinki, mais créer deux formations distinctes du Conseil, qui se réuniraient à des dates différentes et avec des agendas différents. Logiquement, les gouvernements seraient libres de choisir le ministre qui les représenterait dans le nouveau Conseil «Affaires générales». Le rôle principal de cette formation du Conseil serait de préparer les réunions du Conseil européen et d'assurer l'application de ses décisions et de ses directives.

3. Mesures destinées à réformer la **présidence du Conseil** et n'exigeant pas de révision des traités, à savoir:

- une programmation à plus long terme du travail, sur plusieurs présidences (deux ou trois mandats);
- une présidence choisie ou désignée par les comités ou les groupes de travail, ou par certains d'entre eux;
- une réduction du nombre de formations du Conseil (passant des seize formations actuelles à environ dix).

En ce qui concerne les réformes qui exigent un amendement des traités, je pense que les chefs d'État ou de gouvernement devraient commencer à réfléchir à cette matière importante. À mon sens, il ne sera pas possible de maintenir le système actuel de rotation tous les six mois dans une Union élargie à 25 États membres ou plus. Il faudra réfléchir aussi au problème particulier des relations extérieures. Après avoir servi de haut représentant de l'Union européenne pendant deux ans et demi, je suis absolument convaincu que si l'Europe veut avoir de l'influence et du poids dans le monde, elle doit parler d'une seule voix et être proactive. Nous avons un potentiel énorme et toute une batterie d'instruments, au niveau à la fois de la Communauté et des États membres, qui devraient permettre d'affirmer l'identité de l'Europe sur la scène internationale, de mieux promouvoir nos valeurs et défendre les intérêts de nos citoyens, de veiller à ce que l'Europe – une Europe plus politisée – devienne un acteur-clé dans un monde marqué par la globalisation et par de profonds changements. Je suis prêt à partager mes idées et mon expérience avec la Convention sur l'avenir de l'Europe et, ensuite, avec la Conférence intergouvernementale, afin de parvenir à une Europe plus politisée, plus puissante et plus influente sur la scène mondiale.

4. Enfin, je voudrais m'arrêter à plusieurs mesures relatives à **l'activité législative du Conseil**. Il serait sage de faire participer l'opinion publique aux délibérations du Conseil sur tous les sujets pour lesquels il partage la prise de décisions avec le Parlement européen. En outre, les débats législatifs du Conseil doivent

être rationalisés par certaines mesures d'organisation inspirées des pratiques du Parlement, telles que la limitation et le partage du temps de parole ou la présentation des amendements par écrit.

En résumé, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je propose un changement et une réforme du travail du Conseil qui me semblent à la fois urgents et raisonnables et qui, j'ose le dire, reflètent le bon sens. Ce changement et cette réforme sont nécessaires si notre institution doit pouvoir fonctionner efficacement et rapidement lorsqu'elle prendra des décisions non plus à 15, mais à 25 États membres ou plus. Ils aideront l'Europe à rester le moteur de la stabilité politique et de la prospérité économique sur notre continent, en apaisant les préoccupations croissantes de nos citoyens et en projetant dans le reste du monde nos valeurs, nos principes et notre modèle de coexistence imprégné de tolérance et de respect mutuel.